

OFFICE DE TOURISME
Quai Cyrano Bergerac
1 rue des Récollets
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11
Portable : 06 07 69 38 61

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de suppléants : 10

Titulaires : 6
Suppléants : 5
Pouvoirs : 1
Votants : 12

Séance du : 29/01/2026

Date de convocation : 22/01/2026

TITULAIRES PRESENTS: Mme Michelle Dorange, Mme Laurence Rouan, Mme Sylvie Chevallier, M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Roland Fray,

SUPPLÉANTS PRESENTS : M Cedric Lougrat, M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Jean-Jacques Chapellet, M Yann Vergniaud

EXCUSE(ES):, M Frédéric Delmares, , M Lionel Lacombe, M Julien Bourgeais, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier, M Joris Baudouin, M Fabien Ruet, M Jean-Luc Bousquet, M Christophe Gravier

M Joris Baudouin cède son pouvoir au Président M Pascal Prevot

Secrétaire de séance : M Cyril Goubie

n°2026_01

OBJET:

Compte-rendu de séance

Délibérations à l'ordre du jour et informations échangées :

M le Président Pascal Prévot débute à 17 h 30 la séance et présente la liste des délibérations soumises au vote, commentées par la directrice et la directrice adjointe soit :

1 – DOB 2026 de l'EPIC

2 – Convention de mise à disposition de personnel entre la CAB et l'EPIC

3 – Régularisation révision des conditions générales et particulières de vente du service Réceptif – Avenant N°1

4 – Convention de partenariat Conciergerie Bergeracoise

5 - Catalogue des tarifs

Il indique que la présentation d'un grand projet 2026 va initier la séance car il aura des conséquences sur la présentation du ROB : la démarche Qualité, initiée en tout début d'année et encadrée par un audit – accompagnement.

Le travail porte sur les 2 piliers du label que sont la qualité et la RSO.

La Présidente du CDT, Mme Chevallier rebondit sur les grands projets de l'année 2026 et rappelle qu'un club oenotourisme est en cours de création et qu'il permettra de fédérer les projets sur cette thématique entre les différents acteurs du territoire. Un groupement d'institutions ou acteurs permettra également une mise en commun de budgets pour des actions de promotion de la destination par exemple.

Présentations, débats et votes :

1 – DOB 2026 de l'EPIC

Un rappel est fait par le Président de la feuille de route de l'année 2026 pour l'EPIC, qui donne lieu à des orientations budgétaires à débattre dans le cadre de cette présentation.

La stratégie de l'EPIC va se centrer cette année sur :

- Le suivi du label oenotouristique Vignobles et Découvertes,
- La préparation et le suivi de l'audit qualité,
- Le renforcement de l'attractivité et de la visibilité,
- L'amélioration de l'expérience client y compris les publics empêchés,
- L'accompagnement accru des professionnels, de leurs accueils aux formations.

Les orientations budgétaires 2026 avec les hypothèses de recettes et de dépenses ainsi que les besoins d'investissement permettant de poursuivre le développement harmonieux de la destination sont débattues.

Les dépenses de fonctionnement sont passées en revues, notamment sur le 012 pour lequel les élus demandent à ce qu'un budget de 20 000 € soit ajouté à celui présenté durant cette réunion. En effet, une demande de rupture conventionnelle a été initiée par une salariée qui a 20 ans d'ancienneté. Si la personne ne reprend pas son poste en avril et si la démarche de rupture aboutit, cette personne devra être remplacée pour permettre de poursuivre les missions de communication web et numérique durant la saison estivale. Un recrutement de remplacement est à prévoir rapidement.

En matière d'investissement, il est souligné qu'ils seront faits à minima par l'EPIC car la collectivité de rattachement la CAB prendra en charge directement le renouvellement des écrans informatifs de l'office de tourisme.

Après échanges, les élus décident de valider les projets et priorités d'actions proposées, de reporter la décision de la rupture demandée à avril et mandatent la direction pour élaborer un Budget primitif 2026 sur la base des orientations présentées.

2 – Convention de mise à disposition de personnel entre la CAB et l'EPIC

Le Président rappelle les difficultés de l'EPIC en matière de suivi comptable car 3 personnes se sont succédées sur ce poste depuis 3 ans.

Afin de pérenniser un poste, tout en assurant des missions spécifiques de comptabilité publique, et au vu des particularismes de la comptabilité publique et des logiciels professionnels utilisés, il est envisagé une mise à disposition d'un agent comptable de la CAB, collectivité de rattachement, à temps plein à l'EPIC.

Les conditions de cette mise à disposition sont les suivantes :

- L'agent serait mis à disposition pour une durée de 3 ans, par le biais d'une convention de mise à disposition.
- L'agent public resterait attaché à la CAB, son employeur.
- Les coûts salariaux engendrés par cette mission à disposition seraient entièrement refacturés de la CAB à l'EPIC en fin d'année N.
- L'agent mis à disposition dépendrait pour le suivi de sa fiche de poste et son planning de l'EPIC et serait placé sous l'autorité de sa directrice.

L'agent public mis à disposition prendrait son poste le lundi 16 février 2026. La délibération est votée à l'unanimité.

3 – Régularisation révision des conditions générales de vente du service Réceptif – Avenant N°1

Il s'agit de revoir les conditions actuelles de ventes du service réceptif pour deux articles seulement par rapport au document existant : article 4.03 concernant la « facturation » et article 9.01 concernant les « conditions de résiliation par le client », soit des mentions liées aux modes de remboursements éventuels.

La délibération est votée à l'unanimité.

4 – Convention de partenariat Conciergerie Bergeracoise

La société partenaire de l'office propose des prestations de conciergerie et d'intendance, fort utile pour accompagner les touristes en période estivale.

Il s'agit d'établir une convention de valorisation entre l'EPIC et cette société, de manière à pouvoir se recommander l'une de l'autre et gagner ainsi en visibilité. Après avoir interrogé la directrice sur le fait que cette société soit déjà adhérente de l'office (en payant une cotisation annuelle), la délibération est votée à l'unanimité.

5 - Catalogue des tarifs

Plus de 500 tarifs sont référencés au catalogue principal des tarifs de Quai Cyrano.

Le catalogue proposé fait état des principales références établies pour l'année 2026 avec ajout de plusieurs tarifs relatifs aux prestations proposées par le service réceptif (réceptions pour les groupes constitués notamment).

Parmi les nouveautés 2026 :

- Jeux formules groupes : « Cyrano Quizz » et « Qui veut gagner des bouchons »,
- Visite impromptue Patrimoine, gastronomie et vins,
- Dégustation accord vins et Fromages,

Dans le cadre de la convention de partenariat avec le centre événementiel :

- Dégustation commentée 4 vins délocalisée

Suite à une demande d'un groupe incluant des enfants et adolescents accompagnants :

- Dégustation - tarif spécial enfants accompagnants - 1 jus de fruits (raisin ou pommes) accompagnée d'un produit local (rillettes ou pâté).

La délibération est votée à l'unanimité.

La séance se clôture par le rappel des prochains comités de l'EPIC, le Comité de Direction et les partenaires :

Prochain comité de direction :

- Jeudi 26 février – 17 h 30 : vote du BP 2026

Par ailleurs :

- Option posée pour le jeudi 21 ou le jeudi 28 mai 2026 : 1^{er} CODIR après les élections communautaires avec renouvellement des membres.

Parmi les projets à venir :

- Programme des animations de printemps : présenté dans l'agenda qui sera diffusé à partir du 1/2/26
 - Création en cours des supports de communication communs aux trois offices de tourisme du Pays de Bergerac / validation des visuels de couverture du guide et de la carte touristique qui seront imprimés en février
 - Jeudi 02 avril – 18 h : bourses d'échanges des supports de communication de l'été & lancement de saison (aéroport de Bergerac).

Le Présent de l'EPIC clôture la séance à 19 h 30 et donne rendez-vous aux élus pour la séance du Comité de direction : le jeudi 26/02/2026 à 17 h 30.

Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne
Le lundi 02/02/2026

EPIC QUAI CYRANO
1, rue des Récollets - 24100 BERGERAC
Tél : 05 53 57 03 11
N° Siret : 984 303 834 00019

La directrice de l'EPIC
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Bergerac,
Le lundi 02/02/2026

Le Président,
M. Pascal PREVOT